

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du
jeudi 5 juin 2025, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Madame Dominique Maire, Présidente.**

Madame la Présidente Dominique Maire ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de 4 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi qu'au niveau du Conseil général de :

- Membres présents :	18	(Total : 18, quorum : 10)
- Membres suppléés :	0	
- Membres absents excusés :	1	(Alexis Maire)
- Membres absents non excusés :	0	
- Postes vacants :	0	

Madame la Présidente Dominique Maire constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024,
2. Comptes de l'exercice 2024,
3. Demande d'approbation du nouveau Règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier,
4. Demande de modification des dispositions en lien avec la police des chiens contenues dans le Règlement communal de police,
5. Demande de crédit de fr. 54'000.- permettant le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées à En-bas-les-Barres,
6. Motion populaire communale « Pour l'extinction de l'éclairage public durant la nuit des chauves-souris ainsi que la nuit des étoiles filantes »,
7. Courrier,
8. Nomination du bureau du Conseil général.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024

Madame la Présidente Dominique Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

2. Comptes de l'exercice 2024

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale concernant le rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** donne la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** donne la parole au Président de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Madame Brigitta Gutmann annonce que le Parti Socialiste et Libre est très content que les comptes se bouclent sur un excédent plus que substantiel. Ce groupe remercie les Conseillers communaux pour l'excellent travail qu'ils fournissent. Les budgets sont tenus au plus juste et les dépenses sont mûrement réfléchies. Ce parti remercie également les membres de l'administration pour leur très bon travail. Madame Brigitta Gutmann relève que l'on peut être reconnaissant que les Conseillers communaux, l'administrateur et la comptable soient vigilants et très professionnels dans la manière de gérer les deniers publics. Le Parti Socialiste et Libre apprécie particulièrement la manière de gérer les emprunts à court terme afin de garder la liquidité de la commune sans s'endetter trop et devoir payer trop d'intérêts. C'est avec une très grande satisfaction que le Parti Socialiste et libre approuvera les comptes 2024.

Monsieur Vincent Robert se demande comment ne pas être ravi de comptes 2024 qui bouclent avec un si joli bénéfice. Le Parti Démocratique Indépendant se réjouit de la belle tournure de l'exercice comptable 2024. Comme habituellement lors de l'établissement du budget, les cinq Conseillers communaux se sont montrés prudents quant aux recettes et raisonnables sur les dépenses. Le Parti Démocratique Indépendant est reconnaissant pour tous les investissements réalisés ainsi que pour toutes les rénovations effectuées, mais la bonne surprise des rentrées d'impôts plus élevées que prévu ajoute la cerise sur le gâteau. Les remerciements du Parti Démocratique Indépendant vont à l'ensemble de l'administration communale, aux Conseillères et Conseillers communaux, qui ne comptent par leurs heures ni n'économisent leur énergie afin de mener à bien chacun des projets qu'ils entreprennent; qu'ils soient remerciés pour leur dévouement.

Madame Cynthia Uelligger indique que le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral relève aussi ce très beau résultat de l'exercice 2024. Si celui-ci a le mérite d'être très positivement influencé par l'amélioration de près de fr. 250'000.- du poste « Impôts communaux généraux », avec plusieurs sous-chapitres présentant de meilleures recettes fiscales que le budget 2024, il montre également la bonne gestion et la bonne maîtrise en général des dossiers, secteurs et projets dont le Conseil communal a le contrôle. Il s'agit toutefois de rester prudent et vigilant, cet exercice n'apportant pas de liquidités supplémentaires. Le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral remercie le Conseil communal pour son excellent travail ainsi que la comptable et l'administration pour leur engagement au quotidien.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

3. Demande d'approbation du nouveau Règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Damien Bertschy annonce que le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral accueille favorablement la mise en place d'un nouveau règlement du fonds d'entretien du patrimoine financier. Dans les prochaines années, des investissements importants seront nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments, que ce soit au niveau de l'isolation ou pour le remplacement des chauffages. Le mécanisme financier avec une utilisation du fonds d'entretien pour les différents travaux de rénovation d'un immeuble permettra de conserver une valeur au bilan cohérente et ainsi éviter une baisse de rendement.

Monsieur Gaël Kneuss annonce que c'est avec grand intérêt que le Parti Socialiste et Libre a pris acte de cet arrêté. L'entretien et la préservation des immobilisations sont des enjeux fondamentaux pour assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement. En effet, le patrimoine immobilier des communes est une richesse qu'il convient de préserver, non seulement pour le service apporté aux locataires, mais également pour la valeur qu'il représente dans les bilans financiers. En outre, à travers la démonstration effectuée par les représentants des autorités chaux-de-fonnières, il est intéressant de remarquer que même si les problématiques sociétales et financières sont inhérentes à chaque commune, l'échange d'idées et la collaboration intercommunale est bénéfique à chacun.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant est totalement pour cet arrêté et relève que le rapport est suffisamment clair et limpide sans devoir encore y rajouter quelque chose. S'il ne fait qu'une toute petite intervention, ce n'est pas par désintérêt de cet arrêté-là, c'est simplement car il n'était pas nécessaire d'y ajouter beaucoup de choses.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

4. Demande de modification des dispositions en lien avec la police des chiens contenues dans le Règlement communal de police

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale.

Madame Brigitta Gutmann annonce que le Parti Socialiste et Libre a lu le rapport à l'appui d'une demande de modification des dispositions en lien avec la police des chiens contenues dans le Règlement communal de police avec grand intérêt et il est entièrement d'accord que ce règlement a besoin d'être mis à jour. Ce groupe est conscient qu'un règlement ne peut pas résoudre tous les problèmes, mais il donne une base juridique à la commune pour intervenir en cas de non-respect. Plusieurs parents ont par exemple demandé aux membres de ce parti pourquoi il n'y a pas de panneau d'interdiction de souiller autour de la crèche, car il est quasiment impossible de ramasser 100% des déjections, il y aura donc toujours des petits restes dans le gazon où jouent les enfants. Ce parti demande alors de bien baliser les places où c'est interdit. Lors des discussions en séance du groupe, il a aussi été constaté qu'il manque de précisions dans l'article 9.7. C'est pourquoi le Parti Socialiste et Libre propose l'amendement suivant pour l'article 9.7 : ajout d'un alinéa supplémentaire « Les chiens doivent être tenus en laisse dans les hauts-marais et les bas-marais, selon la définition du géoportail du SITN ». Les raisons de cette proposition sont les suivantes :

Tout d'abord la protection et le respect des autres usages du sentier didactique, par exemple. En tant que propriétaire de chiens, on ne peut pas savoir si on va se trouver sur la passerelle face à une personne, soit enfant, adulte ou retraité, qui a ou non, une peur panique des chiens. Il serait regrettable de l'effrayer et de risquer qu'elle tombe de la passerelle. La brochure du service de la faune, des forêts et de la nature de l'Etat de Neuchâtel indique clairement que toute l'année, les chiens doivent être tenus en laisse dans les zones de protection de la nature balisées. En plus, l'ordonnance fédérale sur la protection des hauts-marais et marais de transition d'importance nationale exige, dans son article 5 :

Mesures de protection et d'entretien : les cantons veillent, en particulier, à ce que les marais soient protégés contre les dégâts dus au piétinement et que l'exploitation à des fins touristiques et récréatives soient subordonnées au but visé par la protection.

Le Parti Socialiste et Libre remercie les membres du Conseil général d'accepter cet amendement au nom des marais si importants pour la biodiversité et le stockage de carbone.

Au vu du développement de l'amendement, **Monsieur Vincent Robert** sollicite une suspension de séance afin que les membres de son groupe puissent en discuter.

A la reprise de la séance, **Monsieur Damien Bertschy** annonce que le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral va accepter le règlement et est aussi favorable à l'amendement, étant donné que c'est une réglementation cantonale.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant va s'opposer à cet amendement car il est inutile d'aller plus loin que la réglementation cantonale en vigueur. Tous les panneaux sont déjà montés à l'entrée du sentier indiquant qu'il est obligatoire de tenir les chiens en laisse. Il y a dans le haut-marais et le bas-marais des propriétaires privés qui sont chez eux, donc ce n'est pas nécessaire de leur imposer de tenir leurs chiens en laisse. Le bon sens est déjà demandé à tous les propriétaires de chiens et l'article actuellement en vigueur 9.7 est suffisamment vaste pour qu'il n'y ait pas besoin de rajouter quelque chose et de mettre des panneaux au début de chaque chemin, tout autour du marais, surtout qu'il s'étend très loin et que cela impliquerait des dépenses phénoménales.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet tout d'abord l'amendement au vote.

Cet amendement est refusé par 7 voix pour, 10 voix contre et aucune abstention.

Madame la Président Dominique Maire soumet ensuite l'arrêté non modifié au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

5. Demande de crédit de fr. 54'000.- permettant le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées à En-bas-les-Barres

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Damien Benoit relève que le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral votera en faveur de cette demande de crédit car selon le rapport présenté, il s'agira davantage d'une économie qu'une dépense, au vue de toutes les interventions effectuées ces dernières années sur cette canalisation vieille de 50 ans. De plus, ce parti trouve judicieux, du moment qu'une fouille est faite, de profiter de déplacer également la conduite d'eau potable

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant a étudié cette demande de crédit et va naturellement unanimement l'accepter. En effet, chaque point ou

problème de ce dossier a été minutieusement étudié et des solutions financièrement intéressantes ont été trouvées. Ce groupe remercie les personnes qui ont eu la sagesse d'esprit de profiter de cette fouille pour y incorporer également la conduite d'alimentation en eau potable en provenance des Petits-Ponts, c'est avec une vision à plus ou moins long terme que nous pouvons trouver des synergies et ne pas trop charger le ménage communal. Alors « oui » des PDI et continuez comme ça !

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

6. Motion populaire communale « Pour l'extinction de l'éclairage public durant la nuit des chauves-souris ainsi que la nuit des étoiles filantes »

Monsieur Damien Benoit annonce que le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral combat l'entrée en matière de cette motion. La technique actuelle pour l'allumage et l'extinction des lampadaires ne permet pas encore de simplement presser sur un bouton comme lorsqu'on entre et ressort d'une pièce. Pour le 1^{er} août par exemple, le Conseiller communal en charge de l'extinction des lampadaires doit prendre contact avec le Groupe E situé à Granges-Paccot, par mail puis par téléphone. Il serait également une nouvelle charge de travail pour les Conseillers communaux qui sont déjà assez sollicités comme ça. De plus, comme déjà discuté lors de précédentes séances, en tout cas au sein du groupe PLR & VL, le Conseil communal ne peut pas déroger à l'application du cessez-le-feu pour chaque motif ou chaque manifestation qui se passe dans notre village pour poursuivre une mode que d'autres communes appliquent.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant combat aussi l'entrée en matière de cette motion. Il estime que c'est trop directionnel de donner une obligation au Conseil communal d'éteindre le village pendant ces deux nuits-là. Cela poserait par exemple problème si cela tombe en collusion avec une autre fête qui demande justement de la sécurité. Deuxièmement, le groupe PDI a vu que la nuit des chauves-souris commence déjà en soirée, donc avant que l'éclairage soit allumé, il est donc possible de le faire aussi avant. Il est aussi possible d'aller voir des chauves-souris à la campagne où il n'y a pas de lumière artificielle. Pour ce qui est de la nuit des étoiles filantes, quand on suit un petit peu les recommandations, on voit que principalement, c'est de 22h à 4h du matin que cela se passe, donc à partir de minuit, le village étant totalement éteint, à part les endroits sécurisés obligatoires, cela semble disproportionné d'avoir un « laissez-passer » pour ces deux manifestations sur d'autres choses qui auraient besoin de sécurité. Le Parti Démocratique Indépendant préconise plutôt, s'il y a des demandes, qu'elles se fassent au coup par coup auprès du Conseil communal qui étudie la possibilité d'éteindre le village avec peut-être, les prochaines années, quand l'éclairage sera terminé, ce sera plus facile de toucher l'interrupteur, mais pour l'instant, il n'est pas judicieux de les astreindre à ces obligations.

Madame Simone Oertel confirme qu'il y a pleins d'endroits, notamment à l'extérieur du village, pour observer des chauves-souris et des étoiles filantes. Il y a apparemment quelques villageois qui n'ont pas ce privilège et qui aimeraient l'avoir deux nuits en éteignant les lumières. Il lui semble qu'il n'y a pas souvent des demandes de villageois et trouve dommage de dire un « non » strict. Elle trouverait chouette qu'ils aient l'impression qu'on les écoute. Madame Simone Oertel se demande alors s'il serait possible de dire à ces villageois de revenir avec leur demande dans peut-être 5 ans, lorsque les lumières seront plus facilement éteignables, plutôt que de leur dire un « non » définitif.

Monsieur Vincent Robert relève que si le Conseil général accepte le transfert de cette motion au Conseil communal, il a 12 mois pour y répondre. Si sa réponse ne convient pas au Conseil général, cela repart pour 12 mois. On est donc dans une échéance de 24 mois durant laquelle il

peut ne rien se passer. Il serait alors favorable à inviter le comité à revenir dans 5 ans et d'ici-là, des demandes au coup par coup devraient pouvoir être demandées, mais pas d'avoir cette autorisation, ce blanc-seing, pour éteindre le village. Il est par contre d'accord que les personnes, si elles se sentent écoutées, pourraient se sentir plus valorisées dans le village, il se rend compte que quasiment personne ne veut travailler pour ce village et tout le monde réclame toujours. Donc au final, est-ce que la manœuvre de ces personnes-là de venir se mettre ici, avec nous dans cette salle, et amener des propositions serait mieux que d'arriver avec des demandes pour leur confort.

Madame Simone Oertel pense clairement qu'il n'y a pas 15'000 de ces demandes et cela concerne des événements nationaux. De plus, elle rappelle que le Parti Socialiste et Libre a essayé de faire cette demande et là, la réponse était que c'était la population qui devait demander.

Monsieur Alec Enderli constate que la motion demande d'arrêter l'éclairage alors qu'il serait davantage question de ne pas l'allumer.

Madame Simon Oertel pense que c'est bien cela que les initiateurs de la motion désirent. Elle précise que la nuit des chauves-souris se déroule toujours le dernier week-end du mois d'août et la nuit des étoiles autour du 13 août.

Monsieur Sylvain Nussbaumer se demande ce qui se passerait en cas de manifestation dans le village à la même date qui nécessite de l'éclairage pour la sécurité. Il est alors aussi favorable à des demandes au coup par coup que le Conseil communal étudierait et accepterait si cela ne gêne pas d'autres manifestations.

Sans avoir d'avis sur le pour ou le contre, **Monsieur Yvan Monard** souligne un aspect pratique par rapport à une demande pérenne ou occasionnelle. En effet, pour le Conseil communal, il est compliqué de traiter des demandes occasionnelles car toute demande occasionnelle est valable pour celui qui demande et pas nécessairement valable pour d'autres. Quand le Conseil communal devra prendre la décision par rapport à des demandes occasionnelles, quels sont les critères à mettre en place pour dire « oui, c'est valable d'éteindre » ou « non, ce n'est pas valable d'éteindre » ? Les demandes occasionnelles vont être beaucoup plus difficiles à traiter pour le Conseil communal qu'une demande récurrente, ou une fois pour toutes, le Conseil communal décide que « oui » ou « non », il est valable d'éteindre pour cet événement-là, qui est un événement récurrent, sans toutefois dire qu'il faut le faire ou non.

Monsieur Vincent Robert sollicite une suspension de séance afin que les groupes puissent en discuter.

A la reprise de la séance, **Monsieur Vincent Robert** annonce que les idées du Parti Démocratique Indépendant ne changent pas. Pour des questions d'égalité de traitement entre tous les clubs et toutes les manifestations, si ces extinctions sont autorisées c'est ouvrir la boîte de Pandore. L'éclairage devra être allumé toute la nuit pour la Fête villageoise et toutes les autres manifestations. Ensuite, le Conseil communal se trouvera pris pieds et poings liés lorsque les personnes lui demanderont les raisons de son « oui » pour la nuit des étoiles filantes et les raisons de son « non » lorsqu'une manifestation demanderait la prolongation de l'éclairage.

Madame Cynthia Uelligger annonce que le Parti Libéral-Radical & Vert-Libéral va finalement accepter cette motion pour laisser travailler le Conseil communal sur un projet même si ce groupe craint cette boîte de Pandore. Elle se demande si une réponse est donnée à l'initiateur de cette motion.

Monsieur Yvan Monard indique que si la motion est acceptée par le Conseil général ce soir, elle est transmise au Conseil communal pour étude et réponse dans les 12 mois. Cette réponse revient forcément vers le Conseil général pour qu'il prenne une décision.

Si la motion est refusée par le Conseil général ce soir, elle est enterrée. Le Conseil communal ne la traite pas, mais adresse une réponse à l'initiateur de la motion afin d'expliquer le traitement de cette motion qui a eu lieu, avec de brèves raisons.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet le transfert de cette motion au Conseil communal au vote.

Le résultat du vote s'articule ainsi :

- 7 voix pour
- 7 voix contre
- 3 abstentions

Constatant l'égalité des voix, **Madame la Présidente Dominique Maire** décide d'accepter la transmission de cette motion au Conseil communal.

7. Courrier

Madame la Présidente Dominique Maire lit le courrier de démission du Conseil général reçu de Monsieur Alexis Maire.

8. Nomination du bureau du Conseil général

Madame la Présidente Dominique Maire donne la parole aux représentants des différents partis pour proposition de leurs candidats.

- Président : Monsieur Damien Benoit
- 1^{er} vice-président : Monsieur Jordan Enderli
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Gaël Kneuss
- Secrétaire : Monsieur Greg Haldimann
- Secrétaire-adjoint : Madame Marion Schwab
- Questeur : Monsieur Michaël Lüthi
- Questeuse : Madame Kristel Mojon

Le nombre de candidat correspondant au nombre de postes à repourvoir, **Madame la Présidente Dominique Maire** déclare ces nominations tacites.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** clôt la séance à 21h.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
La présidente, Le secrétaire,

Dominique Maire

Jean-Marc Robert